

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 18 JANVIER 2010

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 8 janvier 2010 accompagnée d'un ordre du jour comportant 86 objets.

La séance publique s'ouvre avec 32 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme C. HOUDART, M. MILLER, ~~M. MARTIN~~, M. SAKAS, ~~M. DUPONT J.P.~~, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, ~~M. BIEFNOT~~, ~~M. BAILLY~~, M. DEPLUS, ~~Mme OUALI~~,

M. DEBAUGNIES, ~~Mme KAPOMPOLE~~, ~~Mme COLINIA~~, M. ROSSI, M. VISEUR,

M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,

~~M. LECOCQ~~, ~~M. MERCIER W.~~, Mme POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,

~~M. LAFOSSÉ~~, ~~Mme MOUCHERON~~, ~~M. DUQUENNE~~, M. HAMBYE, M.

MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, ~~Mme BRICHAUX~~, Mme JOB, M.

TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART,

Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme DEJARDIN, M. TRANCHANT, DUBOIS,

Conseillers et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, nous entamons notre Conseil.

Comme à l'accoutumée, le procès-verbal de la séance précédente se trouve en face de M. le Secrétaire ; en l'absence de remarques, il sera considéré comme approuvé. Alors, si vous acceptez, je voudrais vous proposer quelques modifications de l'ordre du jour. D'abord, on nous demande que la Ville de Mons soit candidate au label Handicity et une personne a souhaité pouvoir dire quelques mots. Nous aurions alors, dans les motions, une première pour Haiti et la deuxième sur les personnes qui cherchent un emploi. Je vous propose de faire les interpellations et les questions d'emblée ainsi que mes points et ma collègue présidera, si cela ne vous dérange pas, le reste du Conseil communal. Je dois excuser M. DUPONT, M. MARTIN et M. MERCIER. Les points qui sont remis : 9, 14, 16, 17, 18, 19, 38, 40 et 59.

1er Objet : Remise de l'acte de candidature au Label Handicity. Affaires sociales

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si vous acceptez, on pourrait commencer par Handicity. Une déléguée souhaite nous adresser quelques mots.

Mme Christine BOURDEAUDUCQ : M. le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs en vos qualités et fonctions, Mesdames et Messieurs. Autour du 3 décembre, la SPH

organisait la 11^{ème} Semaine de la Personne Handicapée. Moment important qui met en évidence à chaque fois une démarche, un enjeu majeur dans le processus d'intégration, d'inclusion des personnes en situation de handicap, de maladie grave, chronique ou invalidante. Aucun domaine n'est banal pour la personne handicapée et notre travail, nos investissements ont comme objectif final, la disparition des entraves dont la société est responsable à leur égard. Durant cette semaine de la personne handicapée, durant quelques mois encore, nous épinglons la sphère communale, la cité la plus proche du citoyen dans sa vie de tous les jours. Des premières chartes communales de l'intégration de la personne handicapée lancées et signées en 2000, des prés bilans et des candidatures au premier label Handicity en 2003, de la remise des labels en 2006, nous en sommes maintenant à la seconde édition. Cent-quatre-vingt-quatre communes ont signé la Charte en 2006, c'est-à-dire 19 en plus qu'en 2000, 184 pré bilans rentrés cette année, c'est-à-dire 9 en plus qu'en 2003 et 77 communes candidates à la labellisation en 2012, c'est-à-dire 25 en plus. Vous l'aurez compris, nous nous inscrivons dans la durée et le contenu. Demander aux communes de travailler à l'intégration de leurs citoyens handicapés est une chose, cheminer à leurs côtés, les encourager, les épauler pour enfin les mettre à l'honneur est fondamental. Aujourd'hui, vous, élus communaux, vous avez mis en évidence vos réalisations et vous vous déclarez candidats au label Handicity 2012, toutes nos félicitations et tous nos encouragements. Sachez cependant que pour nous, pour les personnes handicapées et leurs proches, c'est la progression, l'évolution positive de l'intégration qui ont un sens. Le label est un plus mais en aucun cas il ne réduit ou n'écarte la démarche forte imprégnée par vos efforts, officialisée par votre signature au bas de la Charte communale de l'intégration de la personne handicapée. Nous saluons vos engagements et vous rééditons les nôtres, à vos côtés, pour poursuivre et nous vous donnons rendez-vous pour le label éventuellement pour 2012.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Merci beaucoup.

ADOPTÉ à l'unanimité - 1^{ère} annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous en venons à un point qui est, si vous acceptez, que nous versions 10.000 euros pour soutenir l'aide en faveur des personnes sinistrées par le tremblement de terre à Haiti. J'imagine qu'il n'y a pas de difficultés à cet égard ? Je disais donc, le Collège propose que nous versions 10.000 euros pour soutenir les personnes éprouvées par le tremblement de terre de Haiti et que nous versions cela sur un des comptes soit le 12-12 ou à la Région wallonne qui a pris l'initiative pour rassembler l'argent de toutes les communes et puis reverser à 12-12. Donc, selon que la

circulaire est arrivée ou pas, soit on le fera directement au 12-12 ou bien alors dans le compte préconisé par la Région et qui sera transféré au 12-12.

Entrée de Mmes COLINIA, BRICHAUX, MOUCHERON, MM. LECOCQ et BAILLY
= 37 présents

PAR URGENCE :

MOTION « EXCLUSION ONEM »

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors chers collègues, la motion sur les demandeurs d'emploi et le contrôle. Voilà ce que le Collège vous propose :

« Attendu que la crise socioéconomique a notamment pour conséquences d'augmenter le nombre de chômeurs ;

« Considérant le nombre important de personnes suspendues ou exclues par l'ONEM qui s'adressent au CPAS ;

« Attendu que nous constatons une diminution de l'offre d'emplois par les entreprises et que ce contexte rend d'autant plus difficiles les propositions d'emplois de substitution par les institutions ad hoc ;

« Attendu que dans la situation de crise que nous connaissons, le plan d'accompagnement des chômeurs doit être amélioré afin d'éviter la conséquence de voir de nombreuses exclusions sans cesse croissantes ;

« Attendu que ces exclusions de l'ONEM aboutissent, dans 38% des cas à une prise en charge par le CPAS, prise en charge pour laquelle le CPAS est en manque de moyens financiers et humains ;

« Attendu que ce transfert de charges du fédéral vers les CPAS grève les budgets de ces derniers et donc leurs communes et entraîne une mise à mal de leur politique générale ;

« Attendu que pour les suspensions temporaires, quant bien même seraient-elles légitimes et justifiées, les CPAS sont dans la presque impossibilité de mener, sur une si courte période, un véritable accompagnement social et donc que la suspension sanction est presque sans effet pédagogique sur la personne suspendue ;

« Attendu que le Conseil d'Aide Sociale du CPAS de Mons a adopté, à l'unanimité, une proposition de motion ;

Le Conseil communal de la Ville de Mons demande :

1) au Gouvernement fédéral, de réévaluer les mécanismes de contrôle des demandeurs d'emploi et de prévoir des financements pour les CPAS ;

2) d'organiser dans les plus brefs délais, une conférence interministérielle afin de mettre autour de la table l'ensemble des ministres concernés ;

3) au Gouvernement régional, de revoir de manière qualitative, le plan d'accompagnement des personnes à la recherche d'emploi, dans le cadre des missions du FOREM et ce, afin d'assurer un accompagnement individualisé de qualité en particulier un accompagnement spécifique pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi et le renforcement des volets « formations » et « accompagnement » notamment en tenant compte de l'état du marché du travail et, enfin

4) au Gouvernement fédéral, dans les zones où les offres d'emploi font manifestement défaut et pour lesquels chacun doit œuvrer pour créer de l'activité et donc de l'emploi, de repenser les procédures qui conduisent certains demandeurs d'emploi à être exclus. Voilà la motion qui est proposée.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Une simple petite remarque, donc la diminution de l'offre d'emplois par les entreprises, en termes économiques c'est la diminution de la demande d'emploi, ce sont les entreprises qui demandent des emplois et ce sont les travailleurs qui offrent leurs emplois.

M. Marc BARVAIS : Oui mais enfin dans la terminologie habituelle, on parle de demandeur d'emploi.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Je reconnais votre qualité d'économiste mais reconnaissons que quand une entreprise propose un emploi, on les appelle chez nous une offre d'emploi et une personne qui cherche de l'emploi, c'est un demandeur d'emploi mais je comprends sur le plan formel. Mais pour éviter des incompréhensions, acceptez que l'on utilise le langage courant. Mais je comprends ce que vous dites. Est-ce que des gens s'y opposent ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'abord, je regrette un petit peu que l'on découvre la motion maintenant, parce que c'est difficile de se prononcer, on n'a pas le temps de se concerter à l'intérieur des groupes, etc... alors qu'il y avait une réunion des Chefs de groupe qui était organisée vendredi, si mes souvenirs sont bons, et au cours de laquelle le MR qui avait pourtant demandé lui-même le renvoi de la motion au Conseil suivant, c'est-à-dire à celui-ci, le MR a utilisé la politique de la chaise vide sur laquelle nous allons devoir prendre position en l'ayant lue, comme cela, in extremis. Lors de cette réunion des Chefs de groupe, j'avais bien précisé que si l'on voulait l'unanimité sur cette motion que, je le rappelle, nous avons initialement déposée nous-mêmes, il fallait que les choses soient claires en termes de moratoire, en matière de suspension ou

d'exclusion des chômeurs, en dehors, cela avait aussi été précisé, évidemment, des cas de flagrants délits et lorsqu'il y a de la fraude, on ne va pas couvrir évidemment les choses qui ne sont pas légitimes. Mais continuer de demander que les chômeurs s'activent pour trouver de l'emploi lorsque l'on sait qu'il n'y en a pas, lorsque cet emploi est introuvable, la logique voudrait, tout simplement, que l'on dise qu'il faut un moratoire. J'ai entendu au débat dimanche dernier à la télévision le secteur patronal qui disait il y a 60.000 emplois qui ne sont pas pourvus, on veut bien mais si il y a 750.000 demandeurs d'emplois, si les 60.000 emplois sont pourvus, il en restera 690.000 qui auront beau s'activer et se démenner, ils ne trouveront pas d'emploi. Je regrette qu'on tourne un peu autour du pot en demandant de faire d'abord dans les zones où les offres d'emplois font manifestement défaut, excusez-moi, mais je crois que les offres d'emploi font manifestement défaut partout pratiquement en Wallonie. Je ne vois pas en Wallonie une région où on est en surcapacité d'offres d'emploi, n'en déplaise à Monsieur Beugnies. Cela me paraît quand même litigieux et repenser les procédures, c'est ne pas vouloir dire les choses clairement de dire qu'il faut arrêter d'exclure des gens parce qu'ils n'ont pas trouvé un emploi qui n'existe pas. Je sais bien que cela fait un problème dans la majorité puisqu'il y a eu le MR qui a déposé une position qui était inacceptable pour vous et pour nous aussi d'ailleurs mais cette façon de dire les choses sans oser le dire, cela ne nous convient pas. Nous sommes dans une Assemblée politique, on prend des positions politiques ou on n'en prend pas. Nous, on soutient ce qui est mis là, mais ce n'est pas assez clair, assez précis pour dire ce qu'on veut politiquement, ce qu'on demande politiquement, si il n'y a pas de changement, nous nous abstiendrons sur cette motion.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Il y avait une proposition de motion qui nous avait été transmise par email et la deuxième version nous paraissait acceptable, c'est celle qui faisait débat vendredi soir. Simplement, je voudrais rappeler qu'en fait, les dispositifs de sanction, ça ne sanctionne pas les personnes qui n'ont pas trouvé d'emplois mais celles dont on estime que les initiatives sont largement insuffisantes. C'est complètement différent. En ce qui nous concerne, et là je rejoins ce que Monsieur VISEUR vient de dire, la formulation que je découvre ici maintenant n'est pas claire, c'est effectivement un peu tourner autour du pot de demander de réévaluer les mécanismes. On demande une suspension ou on ne la demande pas. En ce qui concerne le premier point et le quatrième, cela ne nous conviendrait effectivement pas sur cette motion-ci. Par ailleurs, on a reçu un courrier de la Ministre de l'Emploi qui a été envoyé

à des Communes qui ont déjà voté ce genre de motion et qui explique un peu la mise en place du système, qui explique que le message - au-delà du fait que ce ne soit pas forcément une bonne solution - n'est pas forcément positif. Ce n'est pas parce qu'on est dans une situation de crise qu'on ne doit plus chercher d'emploi ou se former. Par rapport à la région, il n'y a aucun soucis bien sûr, c'est évident, je pense même que la réforme est déjà en cours, qu'il y a déjà des choses qui sont en train de se mettre en place. Voilà, a priori, ma réaction par rapport à la motion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, je tiens à vous remercier. L'objectif n'est certainement pas d'envoyer des mauvais signaux, l'objectif est d'essayer d'avoir un regard renouvelé et un examen contradictoire interministériel et donc, ce qui vous paraît pour les uns, notamment ECOLO, comme un peu insuffisant, vous peut-être comme un peu excessif au CDH, n'a d'autres objectifs que d'essayer de dire qu'on est dans une situation difficile, il y a les associations qui se plaignent, des syndicats qui se plaignent, en même temps, on doit poursuivre l'accompagnement, c'est une politique qui a fait ses preuves, il y a un travail colossal et remarquable qui se fait par le FOREM chez nous. Peut-être que les synergies ONEM/FOREM ne seront pas suffisantes mais c'est de cela qu'il faut parler et donc, la motion, je dirai - avec un véritable désir - demande que les différents responsables se parlent et fassent l'examen à une situation comme celle que nous connaissons aujourd'hui. Nous l'avons fait dans d'autres secteurs quand on a accepté pour les employés le chômage économique, par exemple, c'est aussi quelque chose qui était très particulier parce que la crise est là et qu'il a bien fallu trouver une formule. Donc, l'avantage de la motion, et je comprends que certains ne souhaitent pas voter positivement, je comprends, mais la motion a véritablement son objet principal, c'est de dire : « Mettez-vous autour de la table, regardez la situation la plus objectivement possible et surtout, quid de la synergie ONEM/FOREM (mon sentiment c'est là qu'il y a quelque chose à faire). Mais, il y aura une discussion.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : on vote donc sur cette motion-là telle qu'elle est ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, vous pouvez ne pas la voter, on n'en est pas encore à vous obliger ...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On comprend tout à fait les motifs mais je pense que pour moi, ce sont d'anciennes matières qui devraient davantage être traitées dans la compétence fédérale qu'ici, c'est quand même très complexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur HAMBYE, excusez-moi de vous couper la parole, je le fais rarement, mais cela c'est une question que nous pouvons évoquer.

C'est vrai mais on a parfois le sentiment que dans notre Conseil communal, ce qui est d'intérêt communal, est très élastique. On peut faire ceci, on peut dire que de la réunion des 4 Chefs de groupe, vous décidez entre Chefs de groupe si oui ou non une interpellation, une question, une motion est d'intérêt communal ou pas. Je dis démocratiquement qu'on peut avoir des appréciations différentes, mais d'un autre côté étant habitué depuis quelques années à entendre au sein de cette honorable Assemblée des sujets de toute nature, cela ne nous a pas nuit au rayonnement de la Ville, ça prend un peu de temps mais c'est souvent intéressant. Donc, je ne suis pas pour réduire, pour limiter, mais parfois c'est vrai que ...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : On serait d'accord pour réévaluer les moyens du CPAS, évidemment, on serait d'accord sur la conférence interministérielle telle que vous le disiez et on serait d'accord aussi d'interpeller le niveau régional, de revoir la manière d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Cela fait quand même pas mal de points à voter.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, vous êtes d'accord avec les trois mais pas le quatrième ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Non, les trois dans l'ancienne version parce qu'ici, elle est formulée différemment ... On en a reçu quelques unes ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Jupiter rend fou celui qu'il veut perdre ... La proposition du Collège, c'est la proposition que vous avez ...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous sommes pris, nous avons une lettre très argumentée du Ministre de l'Emploi qui dit qu'il est contre productif voire irresponsable de diffuser un message ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : je suis très sensible à ce que dit la Ministre ...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : ... de diffuser parce que c'est la crise, les gens ne doivent plus chercher du travail ni se former.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais non, je ne vais pas entamer le débat, ce n'est pas cela du tout. Je crois que ni dans un sens ni dans l'autre, il faut aller vers un chemin de modération. Que faites-vous, il n'y a aucun des 4 points qui vous conviennent ?

Les 2^{ème} et 3^{ème} points sont approuvés, le reste non.

Le résultat du vote est le suivant :

PS - MR : OUI

CDH : OUI - SAUF POUR LES POINTS 1 et 4 : NON

ECOLO : ABSTENTIONS

FN : ABSTENTIONS

ADOPTE – 2^{ème} annexe

J'en viens à une interpellation de Mme Laurette PREVOT sur le BAM.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je reviens sur le BAM, lorsque lors du Conseil communal du mois de mars, je vous avais déjà interpellé à propos de l'état lamentable du BAM. Presque 9 mois après, on constate que rien n'a bougé. On a bien eu avant l'exposition de Keith Haring un ravalement express qui n'a pas fait illusion longtemps, d'ailleurs, mais si je reviens aujourd'hui sur le sujet, c'est plutôt pour les personnes qui y travaillent parce qu'elles sont vraiment dans des conditions difficiles. L'ascenseur est trop souvent en panne, l'humidité est toujours aussi présente, les courant d'air sont toujours combattus à grand renfort de cartons et de collants, le chauffage brille toujours par son inefficacité, les radiateurs chauffent mal, on a mesuré 11 degrés certains jours de ce mois dans les salles du Dynamusée. Je n'ose pas parler du magasin qui est une véritable glacière par très grand froid. J'ai appris depuis le dépôt de mon texte que le thermostat avait été monté à 25 degrés pour avoir une température ambiante minimale acceptable. Je vous le demande où est l'exemple en matière d'économie d'énergie ? Tout cela choque quand même d'autant plus qu'aujourd'hui encore, vous nous demandez d'approuver un avenant pour une table de conférence de plus ou moins 3.000 euros pour meubler cet édifice si mal pensé que des étudiants en architecture viennent le visiter pour connaître les erreurs à ne pas commettre. Enfin, fallait-il faire venir un Architecte de Paris pour construire un pareil château de carton pâte ? Cela mérite quand même réflexion. Vous étiez d'accord avec moi pour reconnaître les malfaçons et aujourd'hui, je vous demande de me dire où en est le dossier ? Aussi, de cesser de faire de la publicité à cet architecte dans les articles consacrés au BAM sur le site de la Ville. On y lit par exemple : « l'architecte parisien a imaginé une véritable fenêtre ouverte sur le monde de l'art, du beau ... je vous dirai qu'en matière de fenêtre ouverte, c'est vrai qu'on peut difficilement faire mieux. je vous demande donc de bien vouloir me répondre et de me dire quand seront entamés les travaux nécessaires ? Je vous remercie infiniment.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci, Monsieur le Président. Madame Laurette PREVOT, je vous remercie pour votre question et je dois vous dire que nous n'avons jamais caché notre insatisfaction sur certaines spécificités techniques du BAM comme

l'atteste notre refus d'octroyer le procès-verbal de réception provisoire de ce chantier et le nombre de remarques formulées. Actuellement, un audit est en cours afin de déterminer les causes des dysfonctionnements constatés et la responsabilité des différents intervenants. Néanmoins, je m'étonne des éléments avancés dans votre intervention car le relevé de nos interventions démontre que nous n'avons recensé aucun dysfonctionnement du chauffage ni aucune réclamation du personnel occupant le Dynamusée durant le mois de janvier. Un dysfonctionnement a été signalé et résolu en date du 17 décembre 2009. Durant cette période, les conditions climatiques et les nombreux va et vient au sein de ce local n'ont pas permis d'obtenir une température optimale et nous, nous avons enregistré une température de 17° degrés. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je me permets de compléter avec quelques éléments. Je ne connais pas la situation du chauffage et l'Echevin dit certainement vrai mais vous n'avez pas tort quand vous dites qu'il y a, en termes de conception, des lieux où il y a de très grandes déperditions notamment au Dynamusée, je suis allé il y a quelques jours, les responsables ont mis une espèce de carton aux joints de la porte vitrée, l'architecte n'ayant pas conçu un système permettant l'isolation thermique notamment en hiver. Ce chantier et cette construction, elle a été faite dans le respect de toutes les règles des marchés publics et c'est quelque chose qui nécessite une réflexion. On a constitué un jury, on a fait tout notre possible et pour finir, je me souviens j'y étais, un jury a décidé de retenir ce monsieur, bon. Oui, quand on a fait ça, il y a aussi une responsabilité des entreprises, peut-être suis-je un peu particulier mais enfin, quand on met une chaudière elle doit fonctionner, il ne faut pas de déperditions thermiques, quand on construit aujourd'hui, il faut quand même faire en sorte qu'il n'y ait plus de déperditions thermiques et donc on est face à la fois, à mon avis, à des erreurs de l'architecte lui-même, face aussi à un certain laisser-aller ou en tout cas une non prise de responsabilités globales ou de maîtrise de certaines entreprises, un audit a été demandé, nous allons avoir le rapport final d'ici un mois, quelque chose comme cela, dont on a une analyse, ils vont revenir, voilà où on en est. Je ne vous cache pas que je partage assez votre opinion et que je vais demander qu'on enlève le nom de cet architecte du site parce que je pense que c'est le minimum que nous pouvons faire. Bon, maintenant, encore un mot entre nous, contre mauvaise fortune, faisons bon cœur, il n'y a rien à faire, nous devons résoudre le problème et donner à ce lieu, la force d'être un écrin d'expositions de qualité. Donc, une fois qu'on aura l'audit, qu'on verra qui est responsable de quoi, on va essayer d'avoir des réunions et je n'ai aucun problème à ce

que les Chefs de groupe y participe, pour voir un peu comme avec la fontaine que faisons-nous, comment on peut résoudre la situation, parce que je pense que, à la lumière de ce qui se passe et notamment un hiver rigoureux comme celui-ci, il y a des modifications à apporter. Que l'architecte soit content ou pas, c'est d'ordre secondaire chez moi mais je pense qu'il faudra apporter des modifications. Donc, voilà je comprends votre réaction, faisons cet audit, n'en rajoutons pas si je peux me permettre l'expression et d'ailleurs l'Echevin y est très attentif, on va essayer d'apporter les solutions qui s'indiquent. Mais, fondamentalement, il y a quand même des problèmes.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie M. le Bourgmestre, en tout cas pour avoir compris que cet article sur l'architecte méritait d'être retiré. Pour le reste, croyez bien que je souhaite tout comme vous que le BAM soit un bâtiment de qualité pour la Ville mais j'étais tellement effarée et encore maintenant, quand vous regardez le pauvre vieux mur à côté du BAM qui est tout moussu, c'est édifiant. Ceci dit, on pouvait être tenu au courant de la suite des événements ce serait bien, M. l'Echevin, je n'étais pas contre le fait qu'il y avait 17°, c'est exact, la remarque que j'ai faite c'est à propos des 25° de thermostat qui feraient hurler n'importe quel chauffagiste et par rapport à l'énergie dont tout le monde dit qu'il faut faire des économies. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Un architecte n'est pas l'autre, regardez EBELINGS par exemple au Manège, on n'entend pas de critiques, les gens sont très satisfaits, il était aussi candidat, il avait un projet un peu plus aveugle mais bon, voilà, le jury a retenu celui-ci... Quoi qu'il en soit, voilà. La deuxième interpellation, c'est M. HAMBYE...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : oui, mais pour Imagix c'est à reporter parce que j'avais complètement oublié qu'il y avait une convention qui nous avait été transmise donc on reporte ça...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : bon, encore une interpellation, vous voulez savoir ce que l'on fait avec les plantes, les parcs, d'ici 2015 ? Vous interrogez le Collège sur ses intentions ? Sur ses intentions, cela ne se fait pas, on contrôle ce que nous avons fait mais vous allez nous demander ce que nous allons faire ? Bon, je vous laisse nous interroger mais c'est un peu spécial quand même, allez-y.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Mais c'était dans une des trois interpellations, vous n'avez pas répondu, plus exactement j'étais resté sur ma faim au moment du débat sur le budget, quels étaient les projets, j'avais posé la question, on ne m'a pas répondu, quels étaient les projets de la Ville de Mons, la politique de la Ville de Mons en matière

de gestion des espaces verts, parcs publics, gestion du patrimoine forestier et horticole pour Mons 2015 et j'avais donné comme exemple que j'avais ou* i dire que toute la grande voirie, donc rue des Arbalestriers, rue des Canonniers, il y avait une demande pour supprimer les arbres qui y étaient. Bon, je n'ai pas eu de réponse et je comprends bien dans la masse de questions posées, donc je repose la question au niveau de la gestion des espaces verts. Voilà.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. HAMBYE. Permettez-moi de vous dire que nous n'avons pas entendu 2015 pour dédicacer des moyens humains et matériels importants pour entretenir nos espaces verts, nos parcs et assurer la propreté de nos rues. Un cadre de vie de qualité pour tous est l'une des priorités du Collège.

Actuellement, c'est respectivement 52 agents qui travaillent au sein du Service des Plantations et 210 agents au sein des Services de Proximité. Ces derniers sont répartis en 5 zones afin de mieux satisfaire nos citoyens et assurent des prestations 7 jours/7. A ces moyens, s'ajoutent différents crédits permettant le recours des entreprises spécialisées en matière de débroussaillage et d'élagage. Le n° vert 0800-92329 permet à quiconque de formuler, gratuitement, 24 h/24 toute demande en matière d'entretien des espaces verts, de propreté, de voirie ou d'environnement. En 2009, c'est plus de 3.320 demandes qui ont été examinées par nos services et ce, en plus des interventions récurrentes qui font l'objet d'une planification. A cela s'ajoute notre quartier se met au vert donc un projet que nous avons baptisé « notre quartier se met au vert », projet initialisé en 2009 via lequel d'ici 2015 en collaboration avec Mons 2015, la Ville soutiendra chaque année, la réalisation de plusieurs projets éco citoyens, visant à améliorer le cadre de vie en le rendant plus convivial, plus fleuri, plus proche des envies des citoyens. Durant cette année, nous avons déjà retenu 8 projets sur les 13 qui nous ont été proposés.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci. Vous avez toujours la parole sur la mobilité, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, dans le cadre des problèmes de plus en plus importants en matière de mobilité, notre Centre-Ville est en concurrence avec des centres commerciaux, proches où le parking est nombreux, gratuit et facile d'accès. Il nous semble indispensable de rappeler la nécessité pour la Ville de Mons mais aussi pour toutes les villes wallonnes qui doivent affronter le défi de la mobilité, de se doter davantage de sites et d'emplacements pour voitures à proximité de centres de communication. On ne va pas entamer un débat sur la gare et tous les parkings

environnants, si ce n'est qu'une des 1.600 sociétés du groupe Fortis ou maintenant BNP Paris-Bas Fortis qui s'appelle la société Fortis Real Estate dont la valorisation a été en 2009, 60 milliards d'euros et qui a une filiale qui s'occupe de la promotion et de la gestion des parkings publics. Et donc si nous, nous suivons que le Gouvernement fédéral et donc l'ensemble des belges sont l'actionnaire principal de BNP Paris-Bas Fortis, nous demandons d'entreprendre des démarches au sein de l'actionnariat pour sensibiliser les Conseils d'Administration sur leurs responsabilités en matière de développement durable. Et de développer un partenariat public et privé au sein de la Région wallonne pour en faire un véritable Plan Marshall de mobilité et d'augmenter sensiblement l'offre des parkings à proximité du Centre-Ville et de l'intra-muros. Ici, je vise la Place Nervienne qui pourrait très bien accueillir un parking de 2.000 places en souterrain puisque, au niveau du sol, il paraît qu'il doit y avoir des feux allumés dans le courant de la fin juin. Et donc, nous demandons si nous pourrions attirer votre attention sur ces grands parkings à proximité des centres-villes, merci.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Bien, M. le Conseiller, vous soulevez la question de l'offre de stationnement dans le Centre-Ville, laquelle et vous avez raison, revêt un aspect particulièrement important dans la problématique de la mobilité. C'est d'ailleurs dans ce sens que le Collège communal a mis sur pied une commission parking, destinée à réfléchir et étudier avec précision l'hypothèse d'un troisième parking couvert à Mons. Dans ce cadre, sachez que des partenaires privés, qu'il s'appelle VincyPark ou encore Cityparking, ont été rencontrés mais ceux-ci, de toute évidence conditionnent un éventuel partenariat avec le public par la reprise de notre stationnement en voirie, stationnement qui génère pour la Ville, un bénéfice net de près de un million et demi d'euros. Outre cet aspect, la réflexion a été poussée plus loin : faut-il réellement un nouvel établissement sur Mons ou formulé d'une autre façon, les parkings Halle et Grand'Place sont-ils à saturation ? Le taux de remplissage varie d'un jour à l'autre, faible du lundi au jeudi, il explose les vendredis et samedis et se porte relativement bien le dimanche. Le taux de rotation est de +/- 3, cela veut dire que chaque emplacement est en moyenne occupé par 3 véhicules, ce qui pour des professionnels du stationnement est bon, sans être excessif. Un taux de 5 correspond à un lundi ou mardi de Ducasse au parking de la Halle lorsqu'on travaille en overbooking. Nos parkings en ouvrage actuels ne sont donc globalement pas saturés et pourraient accueillir des visiteurs supplémentaires. Ils ne sont « full » qu'en cas de circonstances extérieures exceptionnelles mais en tout état de cause, force est

d'admettre que le seuil d'asphyxie serait très rapidement atteint si des activités permanentes au Centre-Ville étaient organisées ou si la Ville atteint un nouveau statut générateur de visiteurs, ce qui pourrait par bonheur nous arriver avec notre candidature Mons 2015. C'est la raison pour laquelle nous travaillons actuellement sur d'autres pistes notamment les garages collectifs situés sous les logements au quartier de Messines, qui pourraient constituer une hypothèse valide de travail. Sachez que nous continuons de demeurer attentifs sur toutes les opportunités qui pourraient s'offrir à nous sur cette question.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je peux juste dire un mot avant la réplique de l'interpellateur, c'est que dans la problématique des parkings, il ne faut jamais oublier que plus vous ferez de parkings en Centre-Ville, plus vous aspirerez de circulation automobile dans la ville. Cela s'est vérifié partout, des parkings en centre-ville augmentent la circulation dans la ville. Et donc, dans notre petite surface de centre-ville, si on augmente encore la circulation, on crée d'autres problèmes en résolvant celui du parking.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Moi je pensais à la situation à la Place Nervienne qui me semble assez éloignée de l'intra-muros que pour pouvoir recevoir pas mal de voitures. Voilà, je ne veux pas d'un parking sur la Grand'Place, malheureusement, cela n'a pas été fait.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, nous travaillons le sujet, l'Echevine a apporté des précisions, on travaille le sujet depuis des années, on espère trouver un système qui permettrait peut-être, nous avons initialement pensé qu'on pouvait faire un grand parking notamment à la rue des Trois Boudins et à cet endroit, il y a moyen. Mais on continuera à investiguer, mais il faut retenir ce qu'a dit M. VISEUR, c'est quand même un problème que nous étudions depuis tant d'années, les précédents Collèges ont dépensé des fortunes pour étudier les effets de la mobilité, il n'y a pas de miracle, si on veut que les gens tournent, que les emplacements ne soient pas utilisés par des voitures ventouses, il faut s'habituer à aller un peu plus à pied, faire comme moi, aller à vélo et ceux qui ne veulent vraiment pas à vélo, il y a toujours le scooter en essayant de polluer le moins possible. Mais, il faut changer dans les centres urbains de mode de déplacement et maintenant on fait voiture et petit vélo, cela fonctionne très bien. Bon, de temps en temps il fait tellement mauvais temps que c'est difficile mais cela reste rare mais donc il y a tout un travail à faire mais nous continuons. M. HAMBYE vous avez toujours la parole pour la mobilité mais là je dirai centrée sur Flénu.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, là nous avons été interpellé par des habitants de Flénu qui, à la rue du Moulin d'en Haut se plaignent amèrement de l'installation de coussins berlinois. Nous nous sommes rendus sur place et avons constaté les désagréments multiples causés aux riverains. Je vous lis ici la lettre : j'habite depuis 10 ans, depuis quelque temps je suis épuisé, stressé par toutes ces agressions. Le plus inquiétant, ce sont des fissures qui apparaissent au fil des jours, l'intérieur de ma maison, je n'arrive plus à gérer mon commerce, les clients sursautent sur leur chaise à chaque passage de camion - et M. BEUGNIES va réagir - panique chez les chiens qui deviennent agressifs sur les tables qui tremblent, impossibilité de dormir la nuit suite au bruit provoqué par les fameux dos d'âne. Autre lettre : la chambre de mes enfants donnant sur la rue du Moulin d'en Haut, perpendiculairement aux coussins berlinois, cette dernière subit des nuisances sonores telle que lorsqu'un camion passe à vive allure sur ceux-ci à 5h du matin, mes filles sont réveillées en sursaut car elles croient à un coup de tonnerre qui résonne dans le volet. Autre riverain : nous avons constaté l'entrepreneur et moi-même, après les travaux de rénovation de ma façade, des vibrations importantes et continues qui faisaient bouger fortement le bâtiment ainsi que l'échafaudage au risque de provoquer un accident. Les travaux viennent d'être terminés et des fissures sont déjà constatées sur ma façade. Celles-ci sont dues aux trous formés ainsi que les coussins berlinois situés rue du Moulin d'en Haut. Donc, chers collègues, qu'est-ce qu'un coussin berlinois ? C'est un dispositif destiné à ralentir la vitesse des automobiles sans gêner les autres usagers de la chaussée avec des coefficients légaux, avec normalement des poses de signalisation au sol. Alors, non seulement il y a des nuisances, au niveau du sol on constate qu'une simple ligne blanche a été marquée et que, surtout les gros transporteurs franchissent aisément les ralentisseurs au milieu. Par ailleurs, la partie centrée du dispositif vient d'être peinte en blanche et ce dernier doit être précédé de trous bandes blanches pour la mettre en évidence. Par ailleurs, la presse s'était faite écho et il y a eu déjà des interpellations parlementaire comme quoi et c'est exactement ce qui se passe ici, une interpellation qui avait été faite le 7 février 2005, lors de chaque passage de ces véhicules lourds, ils rebondissent violemment surtout s'ils sont à vide et c'est comme cela que ce sont des nuisances pour les voisins, dès 5 h du matin, ce sont les camions des carrières et de l'IDEA ou Itradec pour donner le nom. Le bruit généré est important, de fortes vibrations se font ressentir au sein des habitations, des fissures sont déjà apparues dans le plafonnage des immeubles, il semble que le législateur n'ait pas tenu compte de l'écartement des roues de ces véhicules qui, après

mesures, s'avèrent plus étroit que celui des voitures. Après une période d'essai de quelques semaines, la plupart des usagers de cette voirie l'emprunte à nouveau à une vitesse estimée à 70 km/h, le résultat est assez décevant à ce niveau mais permet cependant d'éviter le passage des véhicules circulant à des vitesses de plus de 100 km/h. Pétition unanime, ils réclament presque tous l'enlèvement des coussins berlinois. Au niveau des effets des coussins berlinois, ils sont d'abord anti écologiques et donc pas verts puisqu'ils augmentent la pollution, une étude de la VIB a montré quelques temps comment les casseurs de vitesse augmentaient considérablement où qu'ils soient, les émissions de CO2 puisqu'ils imposent freinage et accélération, ils font donc consommer sensiblement plus de CO2. Ils sont mauvais pour la santé, ils favorisent les problèmes de dos, ils coûtent cher à la collectivité, 15.000 euros en moyenne, entre 6 et 15.000 euros. Et donc, pour en terminer, à ce sujet, les habitants de la rue du Moulin d'en Haut ont appris et c'est aussi pour une partie leur fureur, qu'à la rue de la Faïencerie à Jemappes, pas très loin, il y avait eu une réunion en présence d'Echevins et du Commissaire, qu'il y avait une pétition et que, en raison des dégâts provoqués au niveau des habitations, en raison des constats de situations alarmantes, la décision a été prise d'enlever les coussins berlinois, à une réunion citoyenne, on va nous dire que c'est pour autre chose mais enfin, bref, toutes les personnes compétentes ont compris que les coussins berlinois créaient et causaient des dégâts et bien, les coussins berlinois à la rue du Moulin d'en Haut sont toujours là. Et donc ce pourquoi j'interviens, c'est au niveau de la responsabilité politique du Collège, pas le problème individuel, c'est de prendre une position de principe pour demander la suppression et l'enlèvement des coussins berlinois où qu'ils soient avec le remplacement de ces coussins berlinois par un radar et c'était la fin de mon interpellation, puisqu'on sait que le coût d'un coussin berlinois est entre 6 et 15.000 euros et c'est la même chose au Chemin à Baraques, pourquoi ne pas remplacer les coussins berlinois par des radars ? Je puis vous assurer qu'en plaçant des radars fixes, immédiatement la population va tout de suite diminuer sa vitesse et cela aura pour effet d'augmenter les recettes des zones de police qui ne demandent pas mieux. Voilà, merci de nous fixer à ce sujet. J'invitais Mesdames les Echevins à passer une nuit du mois de février chez les personnes pour se rendre compte des préjudices subis par les riverains et comme cela, cela permettra d'attirer l'attention du Collège sur les effets néfastes. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. HAMBYE, merci. Pour ce qui concerne la rue du Moulin d'en Haut, depuis pas mal de temps on s'y intéresse et nous avons toujours reçu,

de la part de la Police, des rapports mettant en garde le Collège et plus particulièrement le Bourgmestre, sur les dangers qu'occasionneraient la suppression de ces coussins. Par ailleurs, le Collège et nos collègues du Conseil ne sont pas moins sensibles que vous au fait qu'il y ait des désagréments et s'il y a des désagréments chez les citoyens, ça ne va pas. Donc, ce que je propose c'est que nous en reparlions au Collège d'abord, qu'il y ait plusieurs Echevins, que nous allions voir sur place, voir un peu comment on peut résoudre, trouver la solution entre ce que dit la Police en termes de sécurité, il y a là des camions infernaux qui utilisent la rue et la tranquillité des citoyens. Donc, je n'ai pas de réponse toute faite, jusqu'à présent on a les rapports de Police qui sont assez sévères mais on va regarder. Donc, on va reprendre, on va se laisser quelques semaines, on va regarder un peu, indépendamment des problèmes des uns et des autres mais je pense qu'en effet, si c'est comme cela on essaiera de regarder. Mais, donc à ce stade ci, le Collège ne promet rien si ce n'est un réexamen de la situation, avec les gens de la Police et voir un peu par où ces camions pourraient passer pour éviter, parce que je crois que c'est un peu là que se trouvent, entre autres, les grandes difficultés. Vous vouliez dire quelque chose ?

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Excusez-moi, c'est sur l'interpellation précédente. Je voulais vous faire part simplement de l'expérience de la Ville de Bruges qui me semble à l'avantage de favoriser le fait de ne pas circuler de trop en centre-ville et d'augmenter la quantité de parkings. Quand vous arrivez à Bruges, vous avez des pancartes qui vous signalent que le parking centre-ville est à un endroit déterminé et quand vous suivez ces pancartes, en réalité vous n'allez pas au centre-ville, vous êtes bernés, vous allez à côté de la gare et là il y a environ 3.000 places de parking qui sont construites comme nous avons d'ailleurs la place à côté de la gare chez nous et de la gare, mais comme chez nous il y a des petits bus gratuits ou presque gratuits en tous cas, qui amènent les touristes en centre-ville. Ce qui permet donc effectivement d'augmenter l'offre mais comme le dit très bien M. VISEUR, de ne pas amener toutes les voitures dans le centre-ville. Voilà, je vous fais part de mon expérience.

Entrée de Mme KAPOMPOLE = 38 présents

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci. Il me reste une question de Mme MERCIER. Vous avez lu quelque chose dans « Champs de Vision »...

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, c'est exactement ça, M. le Bourgmestre. Donc, M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues. J'ai lu, il y a peu, dans « Champs de Vision », la revue de la Fondation Roi

Baudouin, un article qui m'a fort interpellée. En voici le titre : « Conférence citoyenne : que faire des déchets radioactifs ? » C'est à Hasselt, exactement à la mi-novembre 2009, que cette conférence a eu lieu. Personnellement, je tiens en grande estime son organisation. Avant de commencer la réflexion puis le débat, on prend le temps d'informer les gens, nous dit-on. Et pour que ce soit plus équilibré et plus rentable, les experts invités présentent tous les points de vue. Cela me paraît très important, les avis étant des plus divers, il est nécessaire de les répertorier. Dès lors, la question que je pose est la suivante : ne pourrait-on organiser à Mons ce type de conférence citoyenne ? Je suis persuadée qu'il y aurait des amateurs pour y prendre part. Par la suite, on conviendrait avec l'ONDRAF - Organisme National des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies - de lui faire parvenir nos conclusions. Voilà donc ma proposition et je vous demande : qu'en pensez-vous ? Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. le Président, merci Mme MERCIER. Vu l'importance d'un tel sujet que les déchets radioactifs, je ne doute pas que cette conférence était fort intéressante. L'organisation de telle conférence demande du temps et monopolise du personnel. Or, le service Environnement de notre Administration doit assurer une masse de travail déjà très importante - la gestion des permis d'environnement, des opérations de sensibilisation, des octrois de primes, de la dératification, etc. etc. Vu l'effectif de ce service et les difficultés financières que nous connaissons, qui nous obligent à maîtriser le coût de la masse salariale, il est important que le service Environnement se concentre sur ses missions premières et qu'il ne se substitue pas au monde associatif et/ou universitaire à qui il appartient d'organiser ce type de conférence dont, dans le cas présent, le thème relève d'une compétence du pouvoir fédéral. Je vous invite donc à prendre contact avec, par exemple, le collectif « Ca passe par ma commune », réseau d'associations particulièrement actives en matière d'environnement et les différentes institutions universitaires montoises. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Pas de commentaires, Madame ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Normalement, quand on pose une question, on ne peut pas répondre, j'ai écouté votre réponse, je note ce que vous avez dit mais il paraît que quand on a posé une question, on n'a pas droit à la réplique, il me semble ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, mais vous m'êtes tellement sympathique que j'ai pris quelques libertés avec le règlement, je m'en excuse, voilà. Mme KAPOMPOLE, vous vouliez parler du site internet.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Oui, le site internet de la Ville de Mons a l'heure actuelle est toujours unilingue. Or, en dehors évidemment de l'ambition que nous avons toutes et tous, je pense, d'avoir une capitale culturelle en 2015 pour notre Ville de Mons, je pense que la Ville étant une Ville en plus cosmopolite, je pense aux étudiants Erasmus qui passent chaque année dans notre Ville, je pense au Shape également, il me semble important d'avoir un site multilingue et donc la question était celle-là, quand est-ce qu'il sera multilingue. Sachant que le site Mons 2015 lui est déjà multilingue, ça je le sais.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La Ville s'est inscrite dans ce projet Agoracités de la Région wallonne et c'est vrai, nous sommes en train de modifier le site internet, le CPAS d'ailleurs s'est inscrit également et nous allons faire en sorte de traduire les choses essentielles et vous avez bien fait d'aller sur le site et je crois que chacun d'entre-nous devrait y aller et si quelqu'un constate une erreur de date ou des éléments qui pourraient paraître pas tout à fait justes, il ne faut pas hésiter une seule seconde parce que, je me suis aperçu qu'à force de faire des résumés, des résumés, des résumés, on en arrive à des phrases parfois bizarres. Moi, j'ai fait l'effort de le lire et je dois dire que j'essaye déjà moi-même d'y apporter des corrections mais, il y a des historiens, des gens qui connaissent le patrimoine. D'accord, Madame. Cela n'appelle pas de réponse, malheureusement, je respecte le règlement.

2e Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Création de pistes cyclables – rue des Sandrinettes et de la Poire d'Or à Cuesmes. GEP 6002/CU/OD

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

b) Création d'un emplacement PMR – rue Taillie à Jemappes. GEP 6002/JE/3

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

c) Réglementation de la circulation – sens uniques limités – extra-muros à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

d) Réglementation de la circulation – sens uniques limités – Flénu. GEP 6002/FL/OD

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

e) Réglementation de la circulation- sens uniques limités – rue du Grand Coron à Cuesmes. GEP 6002/CU/48

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

f) Réglementation de la circulation- sens uniques limités – Havré. GEP 6002/HAV/OD

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

g) Réglementation de la circulation – sens uniques limités – intra-muros à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

h) Création d'un emplacement de stationnement PMR – rue Commandant Lemaire à Cuesmes. GEP 6002/CU/48

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

i) Réglementation de la circulation – sens uniques limités – Jemappes. GEP 6002/JE/OD

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

j) Réglementation de la circulation – sens uniques limités – Nimy. GEP 6002/NI/OD

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

k) Réglementation de la circulation – sens uniques limités- rue Jean Jaurès à Cuesmes. GEP 6002/CU/51

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

3e Objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne poursuivie du chef d'infraction en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Contentieux Urbanisme

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

4e Objet : Mons 2015 – projet de déclaration publique d'intention concernant la période suivant l'année de l'événement 2015. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Cela mérite une toute petite explication que nous avons eue en Commission, de quoi s'agit-il ? Dans la candidature de Mons Capitale Européenne de la Culture, c'est un travail considérable mais le jury demande mais surtout le règlement européen veut que nous disions au moment où on défend le projet que nous nous engageons à faire en sorte qu'après 2015, il y ait, tous les deux ans, tous les trois ans, une activité culturelle de grande ampleur. Et donc, c'est un peu comme une thèse annexe, nous nous y engageons mais pour que l'engagement soit formel, il faut que le Conseil communal en décide. Donc, voilà un peu le sens de ce qui n'est qu'une toute petite feuille et qui peut paraître, à certains, ce que je comprends, un peu une feuille légère mais elle est légère parce que, à la limite ce n'est qu'une phrase, c'est de dire que nous prenons l'engagement, après 2015, d'organiser comme l'a fait Lille, Lille c'était 2004 puis ils ont fait le projet Lille 3000 et tous les 3 ans je crois, ils font une très

grande manifestation de plusieurs mois et nous serons amenés à faire la même chose. Voilà. Et pour que la décision qui sera portée par les représentants de la candidature soit valable, il faut que le Conseil communal s'y engage formellement, c'est le sens de cette démarche.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je sais qu'en Commission, vous m'avez déjà répondu que c'était quelque chose d'un peu formel en quelque sorte mais n'empêche que la question fondamentale de ce qui se passera dans la période suivant l'année de l'événement 2015, je lis exactement l'intitulé de l'ordre du jour, c'est quand même une question fort importante parce que depuis le début qu'on entend parler du projet Mons 2015, c'est une question que nous avons souvent posée, comment faire pour que, après 2015, cela ne devienne pas un désert culturel. Donc, je trouve que la question venant du jury est tout à fait normale qu'ils se posent cette question-là aussi. On crée des infrastructures, on les améliore, le Théâtre, le Manège, il y a deux salles à la Maison Folie encore une salle à l'Auditorium Abel Dubois, etc. comment va-t-on faire vivre tout ça après 2015, dans une Ville qui n'est quand même pas une grande ville, c'est une ville moyenne disons, mais par rapport à Lille qu'on prend souvent en exemple ou à Bruxelles, ce n'est quand même pas une grande ville, est-ce que nous ne serons pas en surcapacité des infrastructures en quelque sorte. Et donc, cette réponse à cette question qui à nos yeux en tout cas semble essentielle, cette réponse en un demi A4 nous apparaît effectivement d'une certaine indigence et même d'une indigence certaine et le fait d'ailleurs qu'il y avait cela, mais on l'a corrigé en Commission, mais le fait qu'il y avait dans le texte une faute de français importante, me semble dénoter que c'est un document auquel on n'a pas donné l'importance qu'il méritait, il ne faudrait pas que ce demi A4 affaiblisse en quelque sorte le dossier qui, je suppose, lui, a été bien fait. Parce que des formules telles que « nous proposons d'acter dès à présent que Mons 2015 poursuivra et approfondira ce dynamisme sous une forme qu'il nous reste à déterminer » ou bien autre formule « la fondation 2015 ou l'association qui lui succédera devra ouvrir une porte d'entrée sur le futur », écoutez, excusez-moi mais cela me semble du vent, avec quel budget, avec quels partenaires, parce que les budgets, piur le moment on va les décrocher, une part vient de la Ville de Mons mais une part vient effectivement des pouvoirs de tutelle, la Région, la Communauté, l'Europe, etc. plus les sponsors privés mais après 2015, cela ne va plus être la même chose quand même pour décrocher des budgets. Et donc, cela me semble vraiment être trop flou et nous aimerions, nous, qu'il y ait une réflexion plus approfondie à long de ce qui se passera

après cet événement là. Vous nous avez dit qu'on s'était basé sur Lille pour cela comme un peu tout le reste mais enfin, comparaison n'est pas raison, cela ne peut pas suffire parce que Lille et sa région n'est pas Mons et sa région et Mons et sa région n'est pas Lille, donc, vice-versa c'est vrai aussi. Donc, notre demande, pour autant que cela soit possible du point de vue des délais est que la réflexion soit approfondie et que ce document là soit étoffé parce que dans l'état actuel, il nous paraît très pauvre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, je vous remercie mais je ne partage absolument pas votre point de vue. Non seulement je ne le partage pas mais je vous confesse, que cela me choque et je vais vous expliquer pourquoi. Parce que vous présentez cela comme si finalement, on est en train d'alourdir les choses, un truc pour 2015, on ne sait pas où on va, de l'infrastructure, non, nous sommes en train de recevoir une manne financière inespérée, c'est un combat inimaginable, le budget de la fondation sera de l'ordre de 75 à 80 millions d'euros pour 2015. C'est quand même énorme et tout cela pourquoi ? Sur base d'une idée de la décision d'un certain nombre de personnes, dont le Collège et le Conseil a suivi, qui se sont mises à travailler, à défendre des idées, à formuler des projets. Nous ne sommes toujours pas retenus pour 2015, attendons d'être retenus pour 2015, le jury peut très bien dire que le dossier est insuffisant. Je ne le pense pas, je crois qu'on a beaucoup travaillé mais, il faut attendre que nous ayons... et le dossier de 2015, que nous ne pouvons pas expliquer, dans le détail parce que le jury nous demande une confidentialité, ils veulent être les premiers à en disposer et à pouvoir poser des questions aux représentants de Mons 2015 et je rappelle que les représentants de Mons 2015, ce n'est pas uniquement la Ville, il y a la Ville comme autorité mais il y a le groupement artistique, la dimension artistique qui est totalement indépendante et qui doit être indépendante de par les règlements européens. Donc, je répète ce que je viens de dire, ils doivent être indépendants par rapport, je dirai, au pouvoir politique. Bien. Quand nous aurons fait ça, que nous serons retenus, ce que nous avons indiqué dans ce rapport et ce sera rendu publique après, ça constitue la base sur laquelle nous allons travailler. Base que nous allons étoffer avec des projets d'associations, des projets de créateurs locaux, etc. Et bien entendu, chemin faisant, d'ici 2015, nous aurons, d'abord on connaîtra davantage la situation où nous en serons, je rappelle que le thème c'est là où la technologie Mons, là où la technologie rencontre la culture, on verra où on en est et ce qu'on est certain, c'est que nous avons la volonté de poursuivre. Aujourd'hui, nous disons simplement, nous avons la volonté de poursuivre. Mais comment ? Je n'en sais rien, je ne sais pas qui sera au pouvoir à ce

moment là, c'est clair qu'à partir du moment où nous serons retenus en 2015, je n'imagine pas qu'après 2015, nous ne soyons pas soutenus, raisonnablement sur base de la qualité de ce que nous allons présenter. Mais comment nous allons le faire, sur quels sujets ? Mais déjà 2015, ce qui est déposé, ce n'est que les éléments de base, comment voulez-vous que je puisse vous dire aujourd'hui comment on va le faire et donc les phrases qui peuvent apparaître générales, mais elles sont générales parce que la situation nous y oblige, la seule chose que nous faisons c'est de dire oui, nous poursuivrons mais le comment, franchement... Vous savez et M. MILLER peut en parler, il a beaucoup travaillé avec nous, entre le premier dossier et le deuxième dossier de candidature, je vous assure qu'on a fait des pas de géants. Pourtant le premier dossier que nous avons déposé nous semblait être déjà un bon dossier, puis en fonction des réactions, la réflexion et on a évolué et donc, ce projet là va évoluer, si on est retenu, on a l'argent et on a les éléments constitutifs, ce n'est déjà pas mal et puis, c'est le génie humain qui va faire qu'on va évoluer. Quant aux infrastructures, surcapacité, mais pas du tout. Vous savez, si vous prenez à 35-40 km, vous avez 500.000 personnes ici et c'est le rôle de la Ville de Mons d'être centre, bien entendu un phare culturel, d'autant plus que nous serons alors, on aura été capitale européenne de la culture mais objectivement, je n'ai pas du tout le sentiment de surcapacité et je l'ai d'autant moins que je dois vous dire qu'on n'arrive pas à répondre à toutes les demandes des gens qui souhaitent une salle de théâtre, une salle pour faire ceci, une salle pour faire cela, sans compter qu'on doit faire quelque chose pour le rock, sans compter qu'on doit faire quelque chose pour les jeunes et qu'on espère d'ailleurs avec le Centre de Congrès pouvoir apporter une solution. Mais donc, il n'y a pas anguille sous roche, il n'y a pas du tout un sentiment de légèreté, non, il faut prendre une décision formelle et elle a été exprimée, bon, je vous concède que si j'avais dû le rédiger moi-même je l'aurais peut-être rédigé un peu autrement mais bon, mais voilà c'est l'acte formel, c'est venu des services culturels et on l'a présenté comme ça. Ecolo dit quoi ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Non, on va s'abstenir là-dessus.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : J'avais une question très rapide, M. le Bourgmestre. Est-ce que vous pourriez nous rappeler ce que Lille a réalisé durant la période qui a suivi son année de Ville Européenne de la Culture ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, Lille a travaillé avec un budget de 70 millions. Ils ont créé un chiffre d'affaires de 420 millions d'euros. Ils ont eu une activité tous les jours et ils ont travaillé avec plusieurs centaines de villes et communes. Nous, pour faire

ça, on fait deux fois et demi moins, nous sommes grosso modo 100.000 habitants, ils sont 230.000 pour faire simple, et ils ont eu durant cette période des activités, par exemple la Maison Folie de chez nous a été créée avec une synergie qui est la synergie lilloise et qui reste comme lieu des associations et ils ont travaillé avec des projets de très grand intérêt mais ils ont aussi – et c'est pour nous un des grands objectifs que nous poursuivons – rendu accessible les éléments culturels de grande valeur tant à des personnes âgées qui n'avaient pas eu l'occasion d'aller à l'école qu'à des enfants qui n'avaient pas encore eu l'occasion d'apprendre. Et c'était émouvant de voir tant de gens s'émouvoir de la beauté des arts et de la culture à Lille. Ça a eu aussi comme conséquence une transformation de la Ville, aujourd'hui c'est une des villes touristiques de France. Voilà! Et nous avons à l'échelle de Mons, un patrimoine magnifique et on va pouvoir développer ce patrimoine, je pense, on doublera certainement le nombre de touristes, etc., etc. Pour l'activité économique, ça signifie beaucoup. Je rappelle et je voudrais terminer. Le projet Mons 2015 est éco-conçu. Ça vous le verrez quand le projet sera rendu public, il est éco-conçu au même titre que les jeux olympiques de Londres et moi je voudrais pour la Ville, pas dire des "surcapacités", "petite ville", non, moi la Ville de Mons c'est la ville de tous les possibles, ça doit être la ville de tous les possibles! On a une Ville qui est exceptionnelle! Ça doit être un haut-lieu de l'intelligence, de la connaissance, des possibles! Et bien entendu, je ne vais pas refaire le discours du budget, avec la dimension sociale qui est une dimension première chez nous, il faut aussi que l'on soit un moteur qui tirerait vers le haut toute une région! Donc, Ecolo s'est exprimé, oui!

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui, simplement, je pense qu'il est noté dans l'ordre du jour du Conseil communal "projet de déclaration", c'est probablement ça qui donne un peu de surprise quand on voit effectivement...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Quand on va se retrouver devant le jury on va faire une déclaration publique, c'est ce que la directive prévoit, enfin le règlement européen, on doit dire publiquement que "oui, le Conseil communal s'est engagé après 2015 à poursuivre des activités culturelles d'envergure". Voilà!

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: C'est ça, tout à fait et donc, l'explication vous venez de la donner ici, donc on va remarquer notre soutien complet au projet Mons 2015, sans aucun problème. Simplement aussi, c'est l'occasion pour nous de rappeler qu'on avait demandé une commission sur le projet Mons 2015...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, oui, mais on va le faire!

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: ... et dès que le projet sera accessible à tous...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il n'y a pas de secret. D'abord la fondation parce que dans les difficultés, vu la confidentialité demandée par le jury, il y a aussi une fondation qui récolte les fonds, donc la Fondation 2015, et les membres du Conseil d'Administration de la Fondation trouvent un peu saumâtre d'être les moteurs et de ne pas avoir l'info. Donc, le 4 février, nous présenterons un power point et puis on viendra chez vous. On va commencer par la fondation, puis on reviendra.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 15^{ème} annexe

5e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 : Le Quartier de la gare et le centre d'arts religieux - « L'Ancienne Chapelle du Couvent des Ursulines ». - Marché de nettoyage et de désinfection - Approbation du cahier spécial des charges et du mode de passation du marché.
SOUS RÉSERVE 3e/5^e E/2010/CONV/771.21.AB

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, je vous passe la parole Mme la Première Echevine.

Sortie de M. DI RUPO = 37 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine: Voilà, je prends le relais de notre Bourgmestre qui est souffrant aujourd'hui et qui va se reposer.

6e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 : le quartier des Arts et l'artisanat de création – Mission de levés pour la vitrine du Centre d'entreprises Design sise 13-14 Place du Marché-aux-Herbes - Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché.

SOUS RÉSERVE 3e/5^e E/CONV.Relevés 03 (design Mah/AB)

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

7e Objet : Solde de l'aide Tonus 2007. Gestion f.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Oui, enfin, je ne sais pas s'il y a d'abord un exposé ou pas, mais de toute façon, comme on en a discuté en Commission, je peux un peu introduire le point moi-même. C'est-à-dire que la Ville de Mons a reçu une lettre datée du mois de décembre et signée du Ministre FURLAN, qui a dans ses attributions les problèmes intérieurs à la Région Wallonne, donc la Tutelle des Communes, et cette lettre dit que la Région va payer à la Ville de Mons le solde 2005-2006-2007 de l'aide Tonus. Et la lettre continue en indiquant que le solde pour la Ville de Mons est de 2.070.000 €. Donc, le solde total, j'insiste sur le mot "total" est de 2.070.000 €. Or, 2.070.000 €, c'est le solde 2007, donc, par déduction, si pour le solde des trois années, on ne reçoit que 2007, ça veut dire que 2005 et 2006 on ne le recevra pas, ce qu'a confirmé le Secrétaire de Cabinet de Monsieur MILLER puisque Monsieur MILLER était absent, il était retenu ailleurs je suppose mais, en tout cas, ça a été confirmé en Commission de cette façon-là. Or, 2005 c'est quand même 2.367.000 € qui restait à recevoir, 2006, 2.080.000 €, ça fait donc un total qui, si je comprends bien, passe à la trappe de 4.447.000 €, ça fait pour rappeler un peu ceux qui comptent encore en francs belges, 178 millions de francs belges! Si c'est vrai, c'est quand même une catastrophe parce que rien qu'avec cette modification budgétaire qui devrait intervenir, on va plus que doubler le déficit de l'année 2010. Alors, Monsieur POURVEUR qui était en Commission nous a expliqué que le solde de l'aide Tonus pour chaque année était liquidé aux communes après rapport du vérificateur aux comptes qui est pour 2005 Monsieur JOARIS et pour 2006, la firme Ernst & Joung. Alors, de deux choses l'une, c'est-à-dire que Monsieur POURVEUR nous a dit que c'était une mesure générale pour toutes les communes de la Wallonie, j'ai du mal de comprendre et de concevoir cela parce que ça va être une catastrophe pour les dizaines et les dizaines de communes qui étaient sous Plan Tonus, ou alors c'est qu'il y a un problème dans les comptes de la Ville de Mons pour 2005-2006 et en tout cas on aimerait avoir une réponse là-dessus et éventuellement pouvoir consulter le rapport des reviseurs en question puisque c'est un rapport qui est rendu à la Région Wallonne, je veux bien, mais c'est quand même un rapport qui concerne les finances de la Ville de Mons, donc, je ne vois pas pourquoi ça ne pourrait pas être vu. Alors, je demande des explications, pour le moment ce sont des questions puisque Monsieur MILLER n'était pas là pour nous répondre et c'est quand

même lui qui en a la responsabilité politique, donc, je veux avoir les réponses de Monsieur MILLER mais en tout cas ça me pose question de la façon dont ça a été présenté en Commission.

Mme Catherine HOUDART, Echevine: Merci, Monsieur le Conseiller, je cède la parole à Monsieur MILLER pour les explications demandées.

M. Richard MILLER, Echevin: Oui, merci. Je remercie Monsieur VISEUR pour sa question. Effectivement, ça m'arrive rarement mais je n'étais pas en Commission vendredi. Je crois que vous l'entendez, je suis mais je pense que j'ai peut-être transmis mon microbe à Monsieur le Bourgmestre parce que moi je vais un peu mieux mais effectivement lui semble avoir un peu plus de problèmes! Mais donc, il se fait que malheureusement vendredi je n'ai pas pu être présent et de plus, Monsieur POURVEUR que vous connaissez bien et qui vraiment essaie toujours de pouvoir apporter l'ensemble des réponses aux questions que vous posez, en plus a eu un décès vendredi. Et donc, les éléments de réponse qui vous ont été fournis n'étaient pas très complets. Donc, je suis content, heureux que vous puissiez reposer la question en Conseil et je vais vous apporter tous les éléments de réponse. D'autant plus que les hasards du calendrier ont fait que tout cet après-midi nous avons travaillé, mes collègues et moi et un ensemble de hauts fonctionnaires de la Ville avec le responsable du CRAC, Monsieur PARMENTIER lui-même qui s'était déplacé dans le cadre de la préparation de notre plan de gestion, puisque je vous le rappelle, nous avons pu présenter un budget 2010 avec un déficit de l'ordre de 3 millions d'euros mais c'est moyennant conditions. Eh bien c'est dans ce cadre-là et notamment la préparation d'un plan de gestion, d'un plan d'apurement, etc. que nous avons eu cette réunion de travail. J'en ai donc profité pour poser la question à Monsieur PARMENTIER. Alors, voilà les éléments de réponse. Comme Monsieur POURVEUR vous l'a dit, il s'agit bien d'une mesure qui a été prise par le Gouvernement Wallon à la fin de l'année 2009 pour l'ensemble de la Wallonie. Sur les montants importants que représentait pour l'ensemble de la Wallonie le solde des aides Tonus, seuls 24 millions ont été distribués pour les années 2005 et 2006. Pourquoi? Et je vous donne même le détail, 9 millions pour Charleroi, 8,7 millions pour Liège et le reste pour quelques communes dont Chapelle-lez-Herlaimont. Alors, le mécanisme est le suivant: le CRAC, la Région Wallonne libère les soldes annuels des aides Tonus après avoir pris connaissance du rapport du Réviseur. Ce fameux Réviseur que nous avons avec nous et puis qui à un moment donné a disparu, il a rendu ces rapports pour les années 2005-2006-2007. Mais seuls les rapports 2005 et 2006 ont été

pris en compte par les services de la Région Wallonne parce que, semble-t-il, les rapports pour l'année 2007 n'ont jamais été avalisés au niveau Gouvernement Wallon, donc, je ne parle pas ici de la Ville de Mons. L'ensemble des rapports qui ont été examinés pour les années 2005 et 2006 montrent que les villes et communes de Wallonie qui devaient recevoir ce fameux solde 2005-2007, eh bien, que la plupart de ces communes ne répondaient pas aux conditions pour les recevoir. Alors, dit de cette façon-là, c'est un peu surprenant, on a l'impression que la Ville de Mons avait fait quelque chose de mal et ne pouvait pas recevoir le solde! En fait, c'est tout le contraire, la situation budgétaire de la Ville de Mons avec un boni global et avec des mesures qui ont été prises d'économie durant les années 2005-2006-2007, etc., comme je l'ai à chaque fois présenté annuellement, faisait que le rapporteur estimait que le solde ne devait pas être versé. Donc, voilà, on aurait peut-être dû gérer un peu plus mal, comme certaines villes qui ont continué à recevoir les montants mais le travail que nous avons fait a amené le fait que le Réviseur a estimé que nous ne devons pas recevoir ces soldes. Alors, vous allez me dire mais pourquoi le recevoir en 2007? La situation aurait-elle été moins bonne? Je peux vous dire que ça vaut peut-être une question peut-être d'ordre parlementaire au niveau du Gouvernement Wallon mais la décision a été prise pour 2007, alors que les rapports du Réviseur n'ont pas été pris en compte pour une autre raison au niveau du Gouvernement Wallon, il y a eu un montant qui a été réparti entre les villes et communes. Ce qui fait que nous recevons, pour 2007, le solde de 2.070.000 € et là où vous avez raison de poser la question, mais la réponse que je vous apporte va vous reconforter, les montants n'étaient pas inscrits dans les budgets, ni dans les comptes. Pourquoi? Parce que la technique des aides Tonus jusqu'à l'exercice 2007, nous pouvions procéder de cette façon. Inscription à 100 % au budget concerné, inscription des 70 % au compte concerné si l'octroi est signifié au cours de l'exercice concerné, ce qui n'a pas été le cas et donc les montants n'étaient pas indiqués. Bref, il n'y a pas au niveau de notre situation financière, le fait que nous ne recevions pas les soldes 2005-2006, ne font pas que tout d'un coup on perd 4 millions d'euros de cette façon-là. C'est ainsi, c'est ainsi. Le montant 2007 n'a donc pas été indiqué, il sera inscrit par modification budgétaire, à la première modification budgétaire de notre budget 2010, nous ajoutons 2 millions.

Mme Catherine HOUDART, Echevine: Monsieur LECOCQ avait demandé la parole aussi. Une réplique avant? Monsieur VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: N'importe. Enfin, d'accord que du point de vue des écritures comptable, si ça n'a pas été budgété, ça n'aura pas d'impact mais quand vous dites "on ne perd pas les 4 millions", si! Quatre millions qu'on ne devait pas recevoir et qu'on ne reçoit pas, on les perd parce que si la situation était peut-être plus favorable en 2005-2006 qui fait qu'on a été écarté de ces aides, on sait quand même bien que la situation de maintenant est très mauvaise et que si on n'avait pu les recevoir c'était quand même bienvenu! Enfin, je reste surpris de la façon... je sais bien d'abord qu'il y a des problèmes budgétaires à tous les niveaux, y compris à la Région Wallonne, mais il me semblait que ces 30 % qu'il nous restait à recevoir était une espèce de droit constaté que nous devons recevoir et pas simplement des droits hypothétiques comme ça a l'air de l'être maintenant. Je ne suis pas totalement rassuré avec ce que vous me dites!

M. Richard MILLER, Echevin: Si! Ce que j'ai voulu vous dire, Monsieur VISEUR c'est qu'au niveau des écritures comptables, par rapport au budget que nous avons présenté et qui a été voté et qu'il y a des conséquences notamment au niveau de provisions qui sont constituées, etc., la décision du Gouvernement Wallon ne fait pas que tout d'un coup on retire 4 millions comme ça! Ce n'est pas ça! Donc, ça c'est la réponse que je vous apporte. Les recevoir, oui, ça aurait été une bonne nouvelle, mais je vous rappelle que le mécanisme c'est que nous empruntons, donc, en fait ici, on n'emprunte pas!

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Ce sont quand même des moyens supplémentaires sur lesquels une partie du remboursement et des intérêts étaient pris en charge par la Région Wallonne, donc, c'était quand même des facilités supplémentaires!

M. Richard MILLER, Echevin: Je vous ai apporté les éléments de réponse, je pense qu'au niveau du pourquoi la Région Wallonne, pourquoi le Gouvernement Wallon a tout d'un coup décidé d'octroyer quand même les soldes pour l'année 2007 alors que les rapports du Réviseur n'ont pas été pris en compte, etc., ça c'est une question que l'on peut poser à un autre niveau, mais pour ce qui nous concerne, pour répondre à vos inquiétudes exprimées vendredi, réexprimées aujourd'hui, ce ne sont pas 4 millions d'euros que nous perdons, et alors, effectivement, je trouve que le fait que les rapports du Réviseur pour 2005-2006 et estimer que les politiques mises en œuvre au niveau de la Ville étaient positives au point que le solde ne devait pas nous être versé, je pense qu'on ne peut que s'en féliciter!

Mme Catherine HOUDART, Echevine: Monsieur LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller: Oui merci. En fait, je voulais intervenir techniquement. C'est parce qu'il y a quelque chose qui m'énerve particulièrement et je le

dis avec un clin d'œil envers Jean-Pierre VISEUR, parce qu'il a fait la comparaison tout à l'heure entre le franc belge et l'euro, mais lors de la discussion du budget, on a beaucoup fait cette comparaison entre l'euro et le franc belge, le franc belge a disparu il y a dix ans! Et depuis dix ans, l'économie a continué à progresser et l'index aussi a continué et donc, je me suis permis de faire une toute petite analyse parce que je me suis bien imaginé qu'on allait encore faire cette comparaison entre l'euro et le franc belge, aujourd'hui, compte tenu de l'indice des prix à la consommation, le franc belge vaut 80 % de ce qu'il valait il y a dix ans. Ce qui veut dire, je donne un exemple, que 100.000 € n'est pas égal à 4 millions de francs belges, mais à 3.200.000 francs belges. Voilà, je voulais simplement vous faire part de ma petite réflexion, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine: Merci. Moyennant ces compléments d'information, Mme MOUCHERON....

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Oui, le solde de l'aide Tonus, on va le voter, évidemment, maintenant ça nous paraît effectivement bizarre de nous octroyer le solde 2007 sur un rapport qui n'existe pas, alors que 2005 et 2006 n'est pas octroyé, ce n'est pas logique, est-ce que la Ville compte interpeller ou...?

M. Richard MILLER, Echevin: Non, la Ville pas, d'une certaine façon on se réjouit quand même pour 2007! Il ne faudrait pas non plus vouloir laver plus blanc que blanc! Mais, je pense qu'au niveau d'une question à adresser au Gouvernement Wallon ça peut se faire. Voilà!

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Oui, bien sûr, on va quand même prendre 2007!

Mme Catherine HOUDART, Echevine: C'est déjà bien quand même, on ne va pas les laisser de côté!

M. Richard MILLER, Echevin: Juste un mot par rapport à la problématique du Réviseur d'entreprises qui s'occupait de la Ville, il est bien entendu que ce réviseur nous était imposé pour toute la problématique Tonus. Le dossier Tonus est clôturé maintenant, donc il n'y a plus de réviseur imposé. Et ce réviseur rendait son rapport au Gouvernement, mais, effectivement, nous lui demandions à chaque fois d'ajouter une note complémentaire pour la Ville, la note à propos de laquelle nous avons souvent débattu. Donc, on pourrait peut-être essayer de réfléchir aussi à un mécanisme pour retrouver une note. Voilà!

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

Sortie de MM. DEPLUS, ROSSI = 35 présents

8e Objet : Décret de la R.W. du 22.11.07 – Bénéficiaires de subventions – exercice 2010 – Fixation des montants. Gestion f. C/B2010/subv/Décret RW/TGA

Mme Catherine HOUDART, Echevine: Madame MOUCHERON!

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Donc, il s'agit en fait de la liste des bénéficiaires des subventions et la fixation des montants. En fait, je ne sais pas, il y a notamment dans ces bénéficiaires Mons-Expo, la TVA pour un montant de 400.000 € et les subsides séniors à Imagix. Alors, tant que les situations telles qu'elles sont ne sont pas éclaircies, on souhaiterait pouvoir dissocier nos votes, si possible, et donc, donner notre accord sur la plupart ou les trois quart des bénéficiaires des subventions mais ne pas valider ceux qui sont destinés à Mons-Expo et à l'activité séniors d'Imagix.

Mme Catherine HOUDART, Echevine: Vous voulez qu'on dissocie le vote?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Si c'est possible, on souhaite le faire, oui.

Mme Catherine HOUDART, Echevine: On peut le faire. Alors, on vote d'abord pour Mons-Expo et je refais un tour de table pour les Séniors. Ok? Ou on vote tout sauf les deux.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Oui, mais, de notre côté, nous avons un problème avec les subsides aux sports professionnels, ce n'est pas la première fois qu'on le dit, donc, nous allons nous abstenir sur l'ensemble avec ça comme justification, si on fait des votes séparés alors nous votons "oui" sur l'ensemble, sauf les postes de subsides pour le foot et le basket professionnel.

Mme Catherine HOUDART, Echevine: Voilà, donc, le vote serait pour chaque groupe un vote "oui" pour chacun sauf pour les quatre postes, à savoir Mons-Expo, les Séniors et les Sports, c'est ça? Si j'ai bien compris.

M. Achile SAKAS, Echevin: Le basket et le football.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Si je comprends bien, pour le CdH, ce n'est pas "oui" pour Mons-Expo et pour les Séniors, c'est ça? Pour nous, ce n'est pas "oui", c'est même franchement "non" pour le foot et le basket mais aussi pour Mons-Expo, là, on s'abstiendrait. Les Séniors, ça, ça ne nous dérange pas.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère: Donc, nous on s'abstiendrait sur Mons-Expo, la TVA, c'est une abstention et sur les subsides "Séniors" on dit "non".

Le point est adopté à l'unanimité sauf :

Mons-Expo :

abstention CdH

abstention Ecolo

abstention FN

Seniors :

Non CdH

Basket Mons-Hainaut :

Non Ecolo

Non FN

RAEC :

Non Ecolo

Non FN

ADOPTE - 19^{ème} annexe

9e Objet : Octroi de concessions dans les cimetières communaux : suspension de la vente pour une durée de plus de 30 ans à dater du 1er février 2010. 2e

REMIS

10e Objet : Domaine d'Epinlieu à Mons – Rétrocession de voirie. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

11e Objet : Transfert du bien sis à Mons, rue de la Trouille, 6 du domaine privé de la Régie foncière dans le domaine public de la Ville. Cellule foncière RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

12e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrée Mons-3^e division section E n^os 1081 K2 et 1081 R2 (13^e série). Cellule foncière RF/NS

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

26 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, SAKAS, BARVAIS, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA

4 NON : M. BAILLY, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

5 Abstentions : M. VISEUR, Mmes PREVOT, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DUBOIS

ADOPTÉ - 22^{ème} annexe

13e Objet : Projet Palestine 2009 – Collaboration avec l'ASBL Plaza Art dans le cadre de l'appel à projets destiné aux communes de Belgique (Service Public Fédéral Affaires Etrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement) permettant le financement d'un programme de sensibilisation aux réalités palestiniennes. Affaires sociales

Mme Catherine HOUDART, Echevine: Madame PREVOT.

Mme Huguette PREVOT, Conseillère: Merci. Ce projet est parti d'une motion que nous avons proposée en mars 2009. Elle a été votée à l'unanimité mais elle réclamait des actions humanitaires pour la Palestine dont on connaît les conditions de vie dramatiques. Et on se retrouve avec un programme subsidié de sensibilisation aux réalités palestiniennes, c'est-à-dire avec près de 10.000 € pour des conférences et des séances de cinéma! Bien sûr, ce n'est peut-être pas de votre faute uniquement, la coopération de développement et Charles MICHEL ont cherché ici, je dirais, plus la publicité, demandée par ailleurs dans les documents d'octroi du subside que l'aide concrète à ces gens qui sont privés de tout! Donc, nous estimons que l'objectif de la motion votée n'a pas été rencontré. En Commission, je vous ai demandé ce qui était au moins prévu pour 2010 en matière de fonds et d'actions. Vous m'avez répondu qu'aucune somme n'était dégagée et que seule une antenne belgo-palestinienne montoise serait installée. À quoi bon voter à l'unanimité des motions pour de l'aide humanitaire pour arriver à ce résultat? Or, cette semaine, dans l'urgence, vous nous avez annoncé que vous aviez voté une aide de 10.000 € pour Haïti, sur laquelle nous sommes parfaitement et entièrement d'accord. Ce que vous avez fait pour ces gens d'Haïti, vous pouviez donc aussi le faire pour la Palestine, elle est aussi dans un grand dénuement reconnu et a besoin d'actes bien concrets en partenariat avec des humanitaires qui y travaillent et bien sûr avec les Palestiniens eux-mêmes. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine: Monsieur BARVAIS.

M. Marc BARVAIS: Merci, Madame la Présidente. Effectivement, il y a deux aspects différents, il y a d'une part le fait qu'en 2009, nous avons répondu à un appel à projets. Ce qui fait l'objet du point inscrit à l'ordre du jour "appel à projets du Service Public Fédéral des Affaires Etrangères" et qui visait justement à sensibiliser la population sur la problématique palestinienne. Donc, le point correspond à cet appel à projets sur lequel nous avons répondu et qui évoluera vers, effectivement, l'installation de cette antenne belgo-palestinienne. Maintenant, la motion dont vous parlez, qui date de

mars 2009 et qui fait suite à la manifestation pacifique qui avait eu lieu à Mons en janvier 2009, le travail a été fait avec les associations en vue de déterminer quelles actions humanitaires on pourrait développer. Au niveau du travail, il n'y a pas eu de solution. Il faut bien reconnaître qu'au niveau de la problématique palestinienne, elle est quand même d'un autre ordre que la problématique haïtienne étant donné le contexte politique difficile à ce niveau-là. De nombreuses missions humanitaires sont difficilement réalisables et nous comptons d'ailleurs prendre contact avec La Province qui a déjà eu des missions au niveau de la Palestine, voir si avec eux, nous pouvons nous associer parce que seuls c'est une mission qui paraît peu réalisable et peu constructive. Donc, nous allons voir avec La Province, si à ce niveau-là, il y a moyen d'avoir une action commune.

Mme Catherine HOUDART, Echevine: Merci, Monsieur BARVAIS. Moyennant ces explications, ECOLO?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Est-ce qu'il y a un vote là-dessus? Je ne vois pas en quoi on doit voter...

Mme Catherine HOUDART, Echevine: Comme il y avait des remarques de votre part...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Vous savez de notre part on est déçu parce qu'on avait voté quelque chose pour qu'il y ait une action humanitaire comme l'a appelée Madame PREVOT, et ce qu'on en a fait c'est envoyer des gens au cinéma et à des conférences! Si Monsieur BARVAIS, la sensibilisation sur la Palestine, c'est pas un objectif de première importance, de première urgence, Il y a des urgences là-bas qui sont bien plus importantes que de la sensibilisation. On parle de la Palestine à peu près à longueur d'années dans les médias. Donc, il faudrait vraiment être sourd et aveugle et manchot et cul de jatte en plus pour ne pas savoir qu'en Palestine, dans la bande de Gaza, il y a des gros problèmes. Donc, la sensibilisation ne paraît pas quelque chose de première importance, l'aide humanitaire l'était et on n'a pas réussi à la concrétiser donc, moi je n'aimerais pas devoir voter là-dessus parce qu'il ne faut pas déforcer l'attention qu'on porte à la Palestine mais, d'un autre côté, c'est décevant de voir ce qu'on a pu en faire par rapport à l'intention initiale.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. BARVAIS, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Marc BARVAIS : Donc, le travail a été fait avec les associations en essayant de construire des projets avec les associations. Donc, si vous avez des projets concrets au niveau humanitaire que vous souhaiteriez que nous étudions et collaborer ensemble

pour le développement, moi je n'ai aucun problème. Mais du travail que nous avons fait depuis début de l'année passée avec les associations, on n'est pas effectivement parvenus à concrétiser quelque chose de concret sur cette problématique et c'est pourquoi nous nous sommes tournés vers cet appel à projets pour continuer cette sensibilisation.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je peux rappeler une petite chose puisque la motion c'était notre groupe qui l'avait déposée et j'avis pris à l'époque contact avec Leila Shahid, la représentante de l'autorité palestinienne en Belgique, qui avait fait des propositions et notamment une proposition d'assistance psychologique à ces personnes qui, bien sûr ont été blessées dans leur chair mais dans leur psychisme aussi. Des bombardements, ça laisse des traces. C'était une proposition qui émanait de notre groupe, qui émanait de la représentante de l'autorité palestinienne et donc cela me semblait une piste que nous avons évoquée à ce moment là. Je comprends bien que la Ville de Mons a eu des subsides pour faire de la sensibilisation mais au total, c'est quand même décevant que cela se résume à ça. Voilà, je ne peux pas dire autre chose.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. BEUGNIES, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Oui. Je remercie M. BARVAIS d'avoir pris note de ce que j'ai dit en section, donc que la Province, particulièrement s'occupe du problème en Palestine et organise régulièrement des missions et je me ferai avec joie et peut-être ma collègue aussi, d'être le relais du Conseil communal de la Ville de Mons auprès de la Province de façon à pouvoir créer des synergies entre la Ville de Mons et la Province ce de point de vue là. En plus, là je ne peux absolument pas laisser passer les paroles qui viennent d'être prononcées par le groupe Ecolo, que le Ministre Charles Michel s'occupe plus de la pub que d'être efficace, c'est là un procès d'intention tout à fait malsain.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : On va revenir au point 13, en fait il faut prendre une décision puisqu'on autorise un paiement notamment puisqu'il y a une collaboration avec l'asbl Plaza Art. C'est pour cela qu'il y a un vote.

M. Marc BARVAIS : Oui, dans le cadre de ce projet spécifique, donc on ne parle pas de la motion de mars 2009.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Mais c'est un projet avec le Plaza Art et il y a un vote par rapport à ça donc c'est pour cela que j'ai proposé le vote tout à l'heure.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Alors on va voter oui mais avec toutes les réticences que j'ai exprimées et que Mme PREVOT a exprimées.

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

14e Objet : Révision du règlement d'ordre intérieur du crématorium. Modification de l'article 16 : tarif de la crémation. Population

REMIS

15e Objet : Horodateurs – Acquisition de 25 unités. Approbation du cahier spécial des charges. Cel.Station.

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

16e Objet : Construction de 10 logements moyens, 12 logements sociaux ainsi que la construction d'une voirie et de ses équipements à la rue Vilain XIII à Maisières. Approbation du projet. Aménagement Territ. et Permis AB 24006/ID

REMIS

17e Objet : Construction de 10 logements moyens, 12 logements sociaux ainsi que la construction d'une voirie et de ses équipements à la rue Vilain XIII à Maisières. Approbation de l'ouverture et du tracé de voirie. Aménagement Territ. et Permis AB 24006/ID

REMIS

18e Objet : Réaffectation d'un immeuble en logements et/ou en partie bureaux. Avenue du Charbonnage lieu dit « Champ de Beaulieu » à Havré. Approbation du projet. Aménagement Territ. et Permis AB 23389/AD

REMIS

19e Objet : Réaffectation d'un immeuble en logements et/ou en partie bureaux. Avenue du Charbonnage lieu dit « Champ de Beaulieu » à Havré. Approbation de la création d'une nouvelle voirie et du tracé. Aménagement Territ. et Permis AB 23389/AD

REMIS

20e Objet : Anciens Ateliers Piérart – Phase II – Mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation de l'avenant n° 2. 3^e/1^e E/2005/104.022.02/LF

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

21e Objet : Anciens Ateliers Piérart – Phase III – Mission Auteur de Projet. Approbation de l'avenant n° 4. 3^e/1^e E/2005/104.009/LF

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

22e Objet : Ecole du Centre à Obourg – Lot 1 : Gros œuvre et sanitaire + HVAC + Electricité – Lot 2 : aménagements extérieurs. Approbation projet revu. 3^e/1^e E/2007/SUB/722.091/LF

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

23e Objet : Anciens Ateliers Piérart – Travaux d'aménagement – Lot 4 : Electricité.
Approbation du décompte final. 3^e/1^e E/2006/TRI.104.020/LF

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

24e Objet : Ecole des Canonniers – Remplacement des châssis et vitrages. Approbation de l'avenant 1 3^e/1^e E/2008/SUB.722.110/VT

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

25e Objet : Acquisition de matériel et matériaux pour la signalisation routière en six lots.
Approbation des modifications du cahier spécial des charges (paiement). 3^e/1^e E/2008.423.077.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

26e Objet : Acquisition de mobiliers spécifiques en trois lots :
- Approbation des modifications du cahier spécial des charges (suppression d'un poste)

- Rectification de l'article 3 de sa délibération du 20.10.2009 relatif à l'imputation de la dépense. 3^e/1^e E/2009.138.045.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

Sortie de M. BAILLY = 34 présents

27e Objet : Acquisition de barrières en trois lots. Approbation des modifications du cahier spécial des charges pour le lot 1 (délai de livraison). 3^e/1^e E/2009.138.047.00/CD

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. l'Echevin, est-ce que vous pouvez nous expliquer en quoi les 200 barrières Nadar des établissements Paeleman ont été choisies au détriment des établissements Cornille alors qu'ultérieurement, vous avez à nouveau fait appel à ces établissements Cornille ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. l'Echevin, est-ce que vous avez une réponse à donner, pourquoi le choix de cette firme et pas une autre ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mais c'est un marché public, Mme MERCIER donc nous prenons le moins-disant. A condition que le moins-disant respecte le cahier des charges, donc si le cahier des charges est respecté, c'est le moins-disant, sinon s'il ne remplit pas les clauses du cahier des charges, nous passons au suivant. C'est un marché public tout simplement.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, j'entends bien mais donc les barrières Nadar de Paeleman, il y en avait 200. Alors, le deuxième marché avec Cornille, 20 et puis vous êtes revenu de nouveau chez Cornille...

M. Marc DARVILLE, Echevin : Il y a trois lots donc il y a un lot de barrières Nadar, il y a le lot 2, ce sont des barrières Héras et le lot 3, ce sont des barrières de chantier. Donc, lors de l'analyse de la seule offre conforme au niveau technique pour le lot 1, il s'avère que le délai de livraison proposé est de 6 à 8 semaines et non de 20 jours calendrier comme on le spécifie au cahier spécial des charges. Voilà, donc afin de répondre aux besoins du service, on demande au Conseil d'approuver le délai de 8 semaines pour le lot 1.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Ce sont 3 types de barrières différentes. Et ici c'est pour le lot 1, il y a un changement au niveau de la modification du cahier spécial des charges, c'est le délai de livraison qui est changé et c'est ce qu'on vous demande d'approuver.

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

28e Objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers 2008 – Lot 2 : Sections de Mons, Harmignies, Havré, Ghlin, Obourg, Jemappes et Cuesmes. Approbation de l'avenant 2. 3^e/1^e E/2008.421. 059.02/GMS

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, nous sommes tout à fait d'accord sur ce qui est mis dans le point mais c'est un point qui concerne l'entretien extraordinaire des revêtements routiers et donc je voulais faire une petite intervention là-dessus. On sait bien qu'avec les grands froids évidemment il y a eu beaucoup de problèmes et de trous qui sont apparus mais j'avais déjà attiré l'attention antérieurement de M. DARVILLE sur la situation de l'Avenue des Bassins, bien avant les grands froids il y avait déjà beaucoup de trous, évidemment le climat n'a pas arrangé les choses. L'Avenue des Bassins c'est la rue qui passe au coin du garage Peugeot et qui mène vers Imagix et donc il va bientôt y avoir le Festival du Film d'Amour qui va se tenir à Imagix, on fait très attention à l'image de Mons et on n'est pas hostile à cette idée là, mais que les gens vont devoir passer dans une rue qui est jonchée de nids de poule, ça ne va pas être très favorable à l'image. Si on pouvait faire une réfection sommaire, je comprends bien qu'on ne va pas pouvoir refaire la rue directement mais en tout cas prendre ça en considération en vue du Festival International du Film d'Amour, ce serait peut-être quand même pas mal, c'est ça que je voulais vous demander plus spécialement, dans le cadre de ce point là.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Mais je crois qu'on a pris bonne note, M. l'Echevin et on essayera d'envoyer les services techniques le plus rapidement possible et voir ce qui peut être fait en fonction des conditions climatiques.

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

29e Objet : Eclairage de sécurité à la rue Valenciennoise à Mons. Approbation du projet rectifié. 3^e/1^e E/2009/426.104.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

30e Objet : Clôture du programme triennal 2007-2009. Approbation du programme triennal transitoire. 3^e/1^e E/20522/ML

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Il s'agit de la rue des Fillettes et je demande simplement si cette rue va être réaménagée parce qu'on nous dit que - on n'a pas eu de nouvelles du dossier - alors je pense que les pavés montois font peut-être partie de notre patrimoine mais quand il faut gravir la rue à pied, c'est un autre point de vue et je me mets ici à la place des citoyens qui ont un garage dans cette rue là.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. l'Echevin, est-ce que la rue des Fillettes sera bientôt rénovée ou pas ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, il n'y a aucun problème, elle fait partie du dossier. Ce dossier a été rentré en temps et en heure à la Région wallonne mais ils n'ont pas encore répondu, c'est une promesse ferme de subsides. Donc, nous attendons la réponse, c'est pour cela que nous avons inscrit dans un triennal provisoire, tout simplement. Mais ça va être fait, juste de l'administratif pour continuer le dossier, justement pour qu'il ne tombe pas à l'eau.

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

31e Objet : PCA n° 34 dit des Grands Prés : avenant n° 2 (Approbation). 3^e/1^e E/2008/930.326.00/AEC

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

32e Objet : Mobilier BAM – Lot 2 : mobilier à façon (table de conférence) – Approbation de l'avenant n° 1. 3^e/1^e E/2009/771.234/DD

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

33e Objet : Acquisition de véhicules électriques pour la voirie – Approbation de l'investissement. 3/1^e E/2010/136.041/DD

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

34e Objet : Remplacement de la chaîne graphique avec CTP, acquisition de matériel informatique spécifique – Modification de certaines clauses techniques du cahier spécial des charges. 3^e/1^e E/2009/134. 016/informatique/JP

ADOPTÉ à l'unanimité - 39^{ème} annexe

35e Objet : Bâtiments scolaires. Aménagement et construction de préaux (Ecole F. Marcq à Saint-Symphorien). Modification de l'estimation. 3^e/1^e E/2009/722.137/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité - 40^{ème} annexe

36e Objet : Bâtiments scolaires – raccordements. Modification de l'imputation budgétaire. 3^e/1^e E/2009/137.022/BD

ADOPTÉ à l'unanimité - 41^{ème} annexe

37e Objet : Matériel et outillage pour la Voirie – Rectification de l'article 2 de sa délibération du 16 novembre 2009 relatif à l'imputation de la dépense. 3^e/1^e E/2009/421.086.00/MM

ADOPTÉ à l'unanimité - 42^{ème} annexe

38e Objet : Acquisition d'équipement via SFP pour mise en service des autopompes pour le Service Incendie – modification de l'article 3 de sa délibération du 9 juin 2009 relatif à l'imputation de la dépense. 3^e/1^e E/2009/351.074.00.RM

REMIS

39e Objet : Acquisition d'équipement pour mise en service des autopompes pour le Service Incendie – modification de l'article 3 de sa délibération du 09 juin 2009 relatif à l'imputation de la dépense. 3^e/1^e E/2009/351.073.00/RM

ADOPTÉ à l'unanimité - 43^{ème} annexe

40e Objet : Rénovation Urbaine de Jemappes. Approbation du projet, détermination du mode de passation et des conditions du marché. **SOUS RESERVE** 3^e/1^e E/2009/SUB/421.062/BA

REMIS

41e Objet : Curage des égouts du Rieu à Spiennes – Approbation de l'avenant n° 1. **SOUS RESERVE** 3^e/1^e E/2009/877.286/DD

ADOPTÉ à l'unanimité - 44^{ème} annexe

Madame Catherine HOUDART, Echevine: Nous allons maintenant passer au huis-clos!

Merci aux collaborateurs, aux Services Techniques et à l'Huissier en Chef!

La séance s'ouvre à huis clos avec 34 présents.

Sont absents : M. Elio DI RUPO, Bourgmestre.

Mme C. HOUDART, MM. N. MARTIN, R. BIEFNOT, E. BAILLY, J.P. DEPLUS, Mme M. OUALI, MM. B. ROSSI, W. MERCIER, P. LAFOSSE, P. DUQUENNE.

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
42e Objet : Représentation de la Ville de Mons à l'Assemblée générale de la copropriété RTBF. Contentieux RTBF

ADOPTE - 45^{ème} annexe

43e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
a) Prorogation de l'interruption de carrière à ½ temps octroyée à une employée d'administration. GRH/GB/4303

ADOPTE - 46^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
b) Prorogation de l'interruption de carrière à 2/3 temps octroyée à une employée d'administration. GRH/GB/10067

ADOPTE - 47^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
44e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL – Octroi d'une prorogation d'interruption de carrière à mi-temps à une auxiliaire professionnelle. GRH/GB/10011

ADOPTE - 48^{ème} annexe

45e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 34 suffrage sur 34 votes valables,
a) Octroi d'une prorogation d'interruption de carrière complète à une auxiliaire professionnelle. GRH/GB/10423

ADOPTE - 49^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à une employée d'administration. GRH/GB/10884

ADOPTE - 50^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
c) Prorogation de l'interruption de carrière à 2/3 temps + octroi d'une interruption de carrière à mi-temps à une employée d'administration. GRH GB/10621

ADOPTE - 51^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

46e Objet : SERVICES TECHNIQUES – Démission honorable d'un Agent technique en Chef. GRH/8/4126

ADOPTE - 52^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
47e Objet : PERSONNEL OUVRIER – Prorogation des réserves de recrutement de contremaîtres. GRH 8/5000

ADOPTE - 53^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
48e Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES – Prorogation de l'interruption de carrière à ½ temps octroyée à une bibliothécaire. GRH/GB/11231

ADOPTE - 54^{ème} annexe

49e Objet : SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
a) Nomination à titre définitif d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/Cel.GRH 18243

ADOPTE - 55^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
b) Mise en disponibilité pour maladie d'un Opérateur Centre 100. SI/Cel.GRH 12363

ADOPTE - 56^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
c) Promotion d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur au grade de Caporal dans un emploi vacant du Département Incendie. SI/Cel.GRH 12155

ADOPTE - 57^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
50e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL MONS SPORTS. GRH HH/ASBL/01

ADOPTE - 58^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
51e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL Maison des Ateliers. GRH HH/ASBL/02

ADOPTE - 59^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

52e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL Mons-Divertissement. GRH HH/ASBL/01

ADOPTE - 60^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

53e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL RAETC. GRH HH/ASBL/04

ADOPTE - 61^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

54e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL RAEC. GRH HH/ASBL/05

ADOPTE - 62^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

55e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL Parenthèse. GRH HH/ASBL/06

ADOPTE - 63^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

56e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL Toit et Moi. GRH HH/ASBL/07

ADOPTE - 64^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

57e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – Mons-Logement. GRH HH/ASBL/08

ADOPTE - 65^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

58e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL FC Flénu. GRH HH/ASBL/09

ADOPTE - 66^{ème} annexe

59e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL C.C.J. GRH HH/ASBL/10

REMIS

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

60e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL Mons-Hainaut. GRH HH/ASBL/11

ADOPTE - 67^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
61e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL La Maison du Jazz.
GRH HH/ASBL/12

ADOPTE - 68^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
62e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL Port de Plaisance.
GRH HH/ASBL/13

ADOPTE - 69^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
63e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL Gestion Centre
Ville. GRH HH/ASBL/14

ADOPTE - 70^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
64e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL IST Sida. GRH
HH/ASBL/15

ADOPTE - 71^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
65e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL Mons Métropole.
GRH HH/ASBL/16

ADOPTE - 72^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
66e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL CMFA.
GRH HH/ASBL/17

ADOPTE - 73^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
67e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL Office du
Tourisme. GRH HH/ASBL/18

ADOPTE - 74^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
68e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL Orchestre Royal de
Chambre de Wallonie. GRH HH/ASBL/19

ADOPTE - 75^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

69e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL Parc communal de Jemappes. GRH HH/ASBL/20

ADOPTE - 76^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

70e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL Le Manège.Mons. GRH HH/ASBL/21

ADOPTE - 77^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

71e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL Mundaneum. GRH HH/ASBL/22

ADOPTE - 78^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

72e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – CPAS. GRH HH/MAD/23

ADOPTE - 79^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

73e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ASBL Académie des Sports. GRH HH/ASBL/24

ADOPTE - 80^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

74e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – ALE GRH HH/25

ADOPTE - 81^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

75e Objet : Renouvellement des conventions de mise à disposition – CALOG. GRH HH/MAD/26

ADOPTE - 82^{ème} annexe

76e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices primaires. 8^e/1^e 3823–3725–3754–3755–3799–3527

ADOPTE - 83 à 88^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires.

8^e/1^e 3818-3823-3733-3797-3811-3815(2)-3822-3824-3681-3819-3701-3813

ADOPTE - 89 à 101^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de psychomotricité. 8^e/1^e 3800

ADOPTE - 102^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une Directrice d'école. 8^e/1^e 3056

ADOPTE - 103^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

e) Octroi d'un détachement à un maître spécial de morale laïque définitif. 8^e/1^e 3063

ADOPTE - 104^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

f) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de seconde langue pour l'année scolaire 2009-2010. 8^e/1^e 103

ADOPTE - 105^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

g) Désignations de maîtres spéciaux de seconde langue à titre temporaire dans des emplois vacants. 8^e/1^e 3638-3695-3788-3789

ADOPTE - de 106 à 109^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

h) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de seconde langue. 8^e/1^e 3638-3695-3788-3796 - 3801

ADOPTE - de 110 à 114^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

i) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion islamique pour l'année scolaire 2009-2010. 8^e/1^e 1448

ADOPTE - 115^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

j) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion islamique. 8^e/1^e 3635-3689-3721-3814

ADOPTE - de 116 à 119^{ème} annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
k) Admission au stage d'une directrice à temps plein. 8^e/2^e 6889

ADOPTE - annexe 120^{ème}

77e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
a) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi vacant.
8^e/2^e 7587

ADOPTE - 121^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
b) Démission d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 8531

ADOPTE - 122^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
c) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 3427

ADOPTE - 123^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
d) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 7588

ADOPTE - 124^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
e) Réaffectation d'un professeur de flûte traversière à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 7589

ADOPTE - 125^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
f) Désignation d'un professeur de flûte traversière à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e/2^e 8579

ADOPTE - 126^{ème} annexe

78e Objet : ACADÉMIE DES METIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
a) Démission honorable d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e/2^e 5921

ADOPTE - 127^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Démission honorable d'un professeur de cours généraux. 8^e/2^e 5830

ADOPTE - 128^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Ratification des services prestés par un professeur de cours généraux, techniques et ER à titre définitif. 8^e/2^e 5862

ADOPTE - 129^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

79e Objet : Rénovation urbaine du Quartier de la rue de Nimy – Remplacement membre de la Commission de rénovation urbaine. Aménagement Territ. et Permis UR09/Nimy

ADOPTE - 130^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

80e Objet : Rénovation urbaine du Quartier de la Gare – Remplacement membre de la Commission de rénovation urbaine. Aménagement Territ. et Permis UR09/Gare

ADOPTE - 131^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

81e Objet : Rénovation urbaine de l'Ilot de la Grand-Place. Remplacement membre de la Commission de rénovation urbaine. Aménagement Territ. et Permis UR09/Grand-Place

ADOPTE - 132^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

82e Objet : Rénovation urbaine de l'Ilot du Beffroi. Remplacement membre de la Commission de rénovation urbaine. Aménagement Territ. et Permis UR2009/Beffroi

ADOPTE - 133^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

83e Objet : Rénovation urbaine du Quartier de Messines. Remplacement membre de la Commission de rénovation urbaine. Aménagement Territ. et Permis UR2009/Messines

ADOPTE - 134^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

84e Objet : Rénovation urbaine du Quartier Rachot. Remplacement membre de la Commission de rénovation urbaine. Aménagement Territ. et Permis UR2009/Rachot

ADOPTE - 135^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

85e Objet : ASBL « Saint Georges de Mons » - Représentation de la Ville de Mons – Désignation d'un nouveau Conseiller communal représentant Ecolo pour y siéger. Fêtes/Cel. Lumeçon

ADOPTE - 136^{ème} annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
86e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI – Octroi d'une interruption de
carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps à
une puéricultrice. GRH/GB/10734

ADOPTE - 137^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2009.

Ce dernier est alors adopté.

La séance est ensuite levée.

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

P. URBAIN.

E. DI RUPO.
